

# L'ABANDON DE LA MÉMORISATION DU CORAN

Maḥmūd Ibn Aḥmad al Dosary (PhD)

# L'ABANDON DE LA MÉMORISATION DU CORAN

**Maḥmūd Ibn Aḥmad al Dosary (PhD).**



## L'ABANDON DE LA MÉMORISATION DU CORAN

[La mémorisation du Coran et sa facilitation](#)

[Les bienséances de la mémorisation](#)

[Le statut de la mémorisation, puis de l'oubli du Coran](#)



# La Mémorisation Du Coran Et Sa Facilitation

## Définition de la mémorisation du Coran

Un examen linguistique de l'article « hafiza » et de ses dérivés dans les versets du Coran, et de ce que certains savants ont dit à ce sujet, nous permet d'établir que « hâfiz al-Qur'an » signifie : le porter, l'apprendre par cœur, le réciter par cœur et de mémoire, l'assiduité et l'engagement à ce qui est retenu, le protéger et le garder de l'insouciance ou de l'oubli.

Le « hâfiz al-Qur'ân » se distingue des autres types de « hâfiz »

Le hâfiz al-Qur'an se distingue des autres types de hâfiz, tels que ceux qui mémorisent les hadiths, les poèmes, les aphorismes, les proverbes, les textes littéraires ou autres, de deux manières :

1. Compléter tout le Coran par la mémorisation et la prononciation. Ainsi, on n'appelle pas hâfiz celui qui ne retient que la moitié ou le quart du Coran – par exemple – jusqu'à ce qu'il en complète la mémorisation. Sinon, l'ensemble des musulmans seraient des hâfiz du Coran, dans la mesure où il n'y a pas un seul musulman qui ne retienne une partie du Livre d'Allah.
2. Protéger le texte mémorisé de l'oubli. Celui qui a mémorisé le Coran, puis en oublie la totalité ou une partie, par négligence ou insouciance, sans raison valable – comme la vieillesse ou la maladie – ne saurait être considéré comme hafiz et ne mérite pas le surnom de « porteur du Noble Coran ». S'il est permis de rapporter le hadith par la signification ou de modifier le texte poétique ou littéraire, ceci est impossible avec la mémorisation du Noble Coran.



## La facilitation de la mémorisation à tout le monde

L'une des plus grandes faveurs qu'Allah Tout Puissant ait accordées aux musulmans est qu'Il a facilité la mémorisation et la prononciation du Coran. Dans ce domaine, il n'y a aucune différence entre le savant qui a atteint le plus haut degré du savoir et l'homme ordinaire qui aime le Coran et s'y attache, tout comme il n'y a pas de différence entre l'Arabe éloquent et le non-Arabe, si celui-ci se consacre à la mémorisation du Livre d'Allah.

N'était-ce la bienveillance d'Allah le Très-Haut envers les gens, et la facilité qu'Il leur a donnée pour mémoriser le Coran dans la langue du Messenger d'Allah ﷺ personne n'aurait été en mesure de supporter la mémorisation d'un seul verset du Livre d'Allah le Très-Haut. Comment aurait-il été capable d'en supporter les lumières et les rayonnements ? Si ce n'était cela, Allah le Très-Haut n'aurait pas évoqué la question de la facilitation du Sublime Coran dans la langue du Noble Prophète ﷺ.

Le Très-Haut affirme : “Nous l'avons rendu facile en ta langue, afin que tu annonces par lui la bonne nouvelle aux gens pieux, et que, tu avertisses un peuple irréductible” (Maryam : 97).

Allah le Très-Haut souligne, par ailleurs, la grande faveur qu'Il a octroyée à Ses serviteurs, en leur facilitant la mémorisation du Noble Coran. Il dit : “En effet, Nous avons rendu le Coran pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ?” (al-Qamar : 17).

Mujâhid explique: « Nous avons facilité : nous avons rendu sa lecture légère »<sup>1</sup>.

« En d'autres termes : Nous avons facilité sa mémorisation et aidé celui qui veut le mémoriser. Y a-t-il donc quelqu'un qui désire le mémoriser pour qu'on l'y aide? »<sup>2</sup>

La Parole du Très-Haut : “Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir?” signifie : « Y a-t-il quelqu'un pour en profiter, pour le préserver ? » L'interrogation a ici le sens d'impératif. Autrement dit : préservez-le et profitez-en. Il n'y a aucun autre Livre d'Allah que l'on apprend par cœur »<sup>3</sup>.

En dépit de cette facilitation, la mémorisation du Coran est quelque chose d'aisé mais inaccessible. Sa mémorisation est aisée, mais sa fixation dans le cœur ne relève pas de la facilité. Par conséquent, il faut en prendre constamment soin pour que sa mémorisation ne s'enlève pas des poitrines. Où sont donc ceux qui prennent constamment soin du Livre

<sup>1</sup> Sahîh al-Bukhârî (3/1547)

<sup>2</sup> Tafsîr al-Qurtubî (17/134)

<sup>3</sup> Tafsîr al-Jalalayn (p. 706)



d'Allah le Très-Haut ? Là est le problème!

### La mémorisation du Coran est facilitée à l'exclusion des précédents livres

Al-Râzî dit: « à part le Coran, il n'y a aucun autre Livre d'Allah le Très-Haut que l'on retient par cœur »<sup>4</sup>.

On rapporte : « Les livres des autres religions – tels que la Torah et l'Évangile – ne sont lus par leurs adeptes qu'en suivant le texte du regard. Ils ne l'apprennent pas par cœur comme le Coran »<sup>5</sup> « à l'exception de Mûsâ, Hârûn, Yûsha' Ibn Nûn et 'Uzayr, que la paix soit sur eux. C'est pour cette raison qu'ils ont été éprouvés par 'Uzayr, quand il leur écrivit la Torah de mémoire, quand elle fut brûlée »<sup>6</sup>.

Sa'id Ibn Jubayr dit: « Il n'y a aucun des Livres d'Allah le Très-Haut que l'on récite par cœur, mis à part le Coran »<sup>7</sup>.

Ce point de vue est soutenu et confirmé par le fait que les Livres divins sont descendus intégralement en une seule fois. Leurs destinataires n'ont pas reçu l'ordre de les préserver, comme il a été ordonné à la communauté de préserver le Coran. Par ailleurs, Allah le Très-Haut n'a pas pris l'engagement de les préserver comme Il l'a pris par rapport au Coran.

L'abandon de la mémorisation est de deux types:

- son abandon total en s'abstenant de le mémoriser et en renonçant à l'apprendre. La responsabilité en incombe au chef de famille, qui a le devoir d'orienter ses enfants vers la mémorisation du Coran, en particulier dès les premiers âges. Il est une autre responsabilité qui incombe aux responsables des affaires des musulmans. On entend par là les gouvernements des états islamiques en prévoyant un budget, ouvrant des écoles de mémorisation du Coran et en les supervisant, afin d'honorer le Livre d'Allah. Toute négligence dans ce domaine est une forme d'abandon du Coran.
- son abandon après l'avoir mémorisé, en se préoccupant d'autre chose et en n'en prenant pas soin. Ceci conduit alors à sa fuite. C'est la responsabilité de chaque individu vis-à-vis de lui-même.

<sup>4</sup> Al-Tafsîr al-Kabîr (29/38)

<sup>5</sup> Al-Kashshâf (4/436) ; Tafsîr al-Nasafi (3/1726) ; *Tafsîr al-Qurtubî* (17/134)

<sup>6</sup> *Tafsîr al-Qurtubî* (17/134)

<sup>7</sup> Même référence et même page



# Les Bienséances De La Mémorisation

## Les règles de bienséance de la mémorisation

Il existe des règles de bienséance que les porteurs du Coran doivent respecter et des devoirs auxquels ils sont tenus de se soumettre, afin qu'ils soient réellement dignes du Coran. C'est pourquoi les savants ont mis les mémorisateurs du Livre d'Allah en garde contre le non-respect des bonnes mœurs, des règles de bienséance et des devoirs religieux, afin que, sans le savoir, ils ne troublent pas les ignorants.

Vu que nombre de mémorisateurs du Coran empruntent une voie malsaine lors de, ou après, l'étape de la mémorisation, j'ai divisé ces bienséances en deux catégories, comme suit :

### ***La sincérité***

Nul n'ignore que la sincérité et la recherche de la Face d'Allah le Très-Haut sont une condition pour la validité et l'agrément de l'acte, s'il est purement cultuel, tel que la prière, le jeûne, le pèlerinage, etc. C'est aussi une condition pour obtenir la récompense et le salaire pour les œuvres permises, telles que le sommeil, le manger, la bonne cohabitation et autres, si on en attend une récompense de la part d'Allah.

La récitation et la mémorisation du Coran relevant des actes cultuels purs, elles ne sont agréées auprès d'Allah le Très-Haut que si elles sont sincères.

Par conséquent, celui qui désire mémoriser le Livre d'Allah est tenu d'avoir une intention sincère dans sa quête. Que chacun observe donc sa propre âme ! La mémorisation du Coran est-elle motivée par la recherche de la Face d'Allah ou par des objectifs éphémères de ce bas monde?

Il convient, de ce fait, de rectifier l'intention avant de s'y lancer.

Ibn Jamâ'a a expliqué comment embellir l'intention en ces termes : « La bonne intention dans la quête de la science consiste à en rechercher la Face d'Allah le Très-Haut, la





mettre en pratique, faire vivre la Loi (shari'a), illuminer son cœur, embellir son intérieur, se rapprocher d'Allah le Très-Haut au Jour de la Résurrection et recevoir l'agrément et l'immense faveur qu'Allah a préparés pour les savants»<sup>8</sup>.

### ***Pressentir la grandeur du Coran et connaître son statut***

Celui qui désire mémoriser le Coran doit en réaliser la grandeur et se rappeler la Grandeur d'Allah en lui-même. De la sorte, il se dirigera vers le Sublime Coran avec le plus grand amour et en le préférant par-dessus tout. C'est pourquoi il appartient à celui qui se lance dans la mémorisation du Coran de se conformer aux points suivants :

Avoir conscience que le Coran est la parole créée du Seigneur des mondes, la parole de Celui qui n'a pas de pareil – qu'Il soit exalté – et qui produit le plus grand effet sur quiconque se consacre à la mémoriser. En effet, la grandeur du Coran découle de la grandeur du Locuteur. Or, il n'y a pas plus grand qu'Allah le Très-Haut. Par conséquent, il n'y a rien de plus sublime ni de plus sacré que Sa parole.

Se rappeler que le Coran est un Livre béni, tel qu'Allah le Très-Haut l'a décrit en quatre endroits, dont la parole du Très-Haut : “Et voici un Livre béni que Nous avons fait descendre

– suivez-le donc et soyez pieux, afin de recevoir la miséricorde” (al-An'âm : 155). Il est béni par rapport à son origine parce que c'est la parole d'Allah, béni par celui qui le porte, Gabriel et béni dans son réceptacle, le cœur du Messager d'Allah ﷺ.

Les aspects de sa bénédiction englobent les bénéfices des deux demeures ainsi que les connaissances des premiers et des derniers.

Pressentir l'honorabilité du Sublime Coran, dans son cadre spatio-temporel. Le caractère sublime du Coran provient de la grandeur du mois dans lequel il a été descendu, à savoir le mois de ramadan, le meilleur des mois, de la meilleure nuit dans laquelle il a été révélé, à savoir la nuit du destin, la meilleure des nuits, et de la grandeur du messager sur lequel il est descendu, à savoir l'imam des prophètes et des envoyés, le chef des fils d'Adam. En raison de la grandeur du Noble Coran, celui qui le porte dans sa poitrine est honoré et préféré à tout autre que lui. Suffit, pour démontrer l'ampleur de la grandeur du Coran, la description qu'Allah le Très-Haut en donne dans des versets tels que : “Nous t'avons certes donné les sept versets que l'on répète, ainsi que le Coran sublime” (al-Hijr : 87).

<sup>8</sup> Tadhkira al-Sami' wa al-Mutakallim (p. 68)





### ***Le principe de la réception du Coran est sa mémorisation***

La mémorisation du Noble Coran est le principe de sa réception. Le Très-Haut dit : «Il consiste plutôt en des versets évidents, préservés dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné» (al-'Ankabût : 49). Allah a honoré cette communauté en faisant des cœurs des pieux d'entre eux le réceptacle de Sa parole et de leurs poitrines des livres pour la préservation de Ses versets.

Ibn al-Jazarî dit: «Ensuite, pour la transmission du Coran il faut se fier aux cœurs et aux poitrines qui le préservent et non à sa préservation par l'écriture. C'est le plus noble trait par lequel Allah le Très-Haut a caractérisé cette communauté»<sup>9</sup>.

La mémorisation du sublime Coran est une imitation des Pieux Anciens. C'est le principe fondamental auquel on a recours en toutes choses, la référence de base de toutes les méthodes et sciences. Ils ne commençaient que par lui. Nous ne parcourons pas la biographie d'un savant sans y trouver : il a mémorisé le Coran, puis a commencé par la quête du savoir.

Nombre de Pieux Anciens – qu'Allah leur fasse miséricorde  
– refusaient d'enseigner le hadith ou toute autre science à un jeune, jusqu'à ce qu'il mémorise le Coran en premier lieu.

Selon al-Nawawî : «Les Anciens n'enseignaient le hadith ou le fiqh qu'à celui qui mémorisait le Coran»<sup>10</sup>.

Pour sa part, Ibn Jamâ'a considérait que la première règle de bienséance de l'étudiant était de « commencer par le Livre d'Allah le Puissant, d'en maîtriser la mémorisation et de s'efforcer d'en maîtriser l'exégèse et ses autres sciences, car c'est l'origine, la mère et la plus importante des sciences »<sup>11</sup>.

### ***La détermination***

La détermination est ce qui pousse le plus à mémoriser le Coran, à poursuivre cet acte et à en endurer les difficultés. En effet, sans cela, l'être humain faiblira et sera négligent. La question ne sera dès lors que simple fantaisie et rêve éveillé.

La motivation personnelle est d'une importance capitale dans la mémorisation complète du Coran. En effet, nous constatons que moult gens ont interrompu la

<sup>9</sup> Al-Nashr fi al-Qirâ'at al-'Ashr (1/6)

<sup>10</sup> Al-Majmû' (1/38).

<sup>11</sup> Tadhkirat al-sami', pp. 166-167



mémorisation ou s'at-tardent parce qu'ils ont perdu cette motivation. Il se peut que la raison de la mémorisation soit l'insistance des parents ou de l'école, sans aucun élan personnel. Dans un tel cas, l'enfant ne continuera pas longtemps et faiblira définitivement.

La motivation personnelle s'accroît par le rappel de la récompense et du statut qui échoient à ceux qui mémorisent le Noble Coran, en fréquentant les assemblées du Coran, en attisant l'esprit de compétition licite dans le cercle, à la maison ou à l'école.

### ***La modération pour ce monde***

L'attachement à ce monde, à ses passions et à ses plaisirs fait perdre au musulman la majeure partie de son temps, le pousse à y penser constamment et à en faire sa principale préoccupation, afin de le posséder au maximum. Comment une telle personne pourra-t-elle mémoriser un tant soit peu du Coran?

Le Prophète dit : « A réussi celui qui se soumet, à qui Allah a donné le nécessaire et qu'Il a rendu satisfait de ce qu'Il lui a octroyé »<sup>12</sup>.

Abû Hurayra ؓ déclare : « Les gens disent : "Abû Hurayra parle beaucoup. N'était-ce deux versets dans le Livre d'Allah, je n'aurais transmis aucun hadith ". Puis il récita : "Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves... le Miséricordieux" (al-Baqara : 159-160). « Nos frères les émigrés étaient occupés avec les transactions au marché, au moment où nos frères les Ansâr s'affairaient à leurs biens. Abû Hurayra, pour sa part, tenait compagnie au Messager d'Allah ؓ se contentant de quoi satisfaire sa faim. Il voyait ce qu'ils ne voyaient pas et retenait ce qu'ils ne retenaient pas »<sup>13</sup>.

Ibn Hajar déduit plusieurs enseignements de ces propos de Abû Hurayra, dont : « L'incitation à mémoriser la science ; la modération pour ce monde est plus propice à la mémorisation ; le mérite du chef de famille qui gagne sa vie ; l'autorisation d'informer de ce qui est méritoire, si on y est contraint et qu'on ne craint pas la fatuité »<sup>14</sup>.

Abû Hurayra ؓ fit preuve d'une profonde intelligence en tenant compagnie au Prophète ؓ se contentant de satisfaire sa faim, pour mémoriser le hadith. Il est, par conséquent, devenu le hâfiz incontestable de la communauté, pour s'être consacré entièrement à la science et à la mémorisation.

Cela ne signifie pas que celui qui cherche à mémoriser le Coran doive s'écarter de ce

<sup>12</sup> Muslim (2/730, n° 1054)

<sup>13</sup> Bukhârî (1/64, n° 118)

<sup>14</sup> Fath al-Bârî sharh Sahîh al-Bukhârî (1/285)



monde, s'abstenir de travailler pour devenir un fardeau pour les gens. De fait, nombre de savants de la communauté avaient un travail d'où ils tiraient leur pitance, afin de ne pas constituer un fardeau pour les autres gens.

En somme, l'étudiant doit viser les hautes sphères, chercher un travail mondain pour nourrir sa famille, puis consacrer le restant de son temps à la science, la mémorisation et l'étude. Le monde et ses tentations ne devraient pas le détourner de son objectif le plus sublime : la mémorisation du Livre d'Allah, la recherche de la science religieuse et la transmission du savoir. Il doit, en outre, faire preuve de patience et d'endurance face à la pauvreté et à l'âpreté de la vie.

### ***L'invocation et le refuge en Allah***

L'invocation est l'âme de l'adoration. Se réfugier en Allah le Très-Haut et chercher appui en Lui allègent tout ce qui est difficile. La mémorisation du Livre d'Allah le Très-Haut et la compréhension de Sa religion sont un don et un cadeau, qu'Il offre à qui Il désire parmi Ses serviteurs. Multiplie donc les demandes et cherche constamment refuge en Lui, afin qu'Il te mette au nombre des gens de la science, de la mémorisation, de la compréhension et de ceux qui mettent leur enseignement en pratique. à force de frapper à la porte, on finira par t'ouvrir.

Allah dit : "Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi... alors Je suis tout proche : Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie" (al-Baqara : 186). Le Très-Haut est proche par Sa science, Son ouïe, Sa puissance et Son aide. Il ne frustre pas l'espoir de celui qui L'invoque et se réfugie en Lui. Les cœurs ont grand besoin qu'Allah le Très-Haut leur accorde la faveur de la science et de la voie droite, comme c'est le cas pour la nourriture des corps. C'est pourquoi Ibn Taymiyya dit:

« De même qu'Allah a mis des anges responsables des nuages et de la pluie, de même Il a mis des anges responsables de la voie droite et de la science. L'un est la pitance et la subsistance du cœur, l'autre la pitance et la subsistance des corps »<sup>15</sup>.

L'invocation est un moyen important qui ne frustre pas celui qui y a recours, en particulier s'il est sincère tant dans son cœur que dans son intention vis-à-vis de son Seigneur, s'il n'y pas d'empêchement à l'exaucement de l'invocation, comme la nourriture illicite et autre. En effet, Allah le Très-Haut est Bon, Généreux, Libéral et Miséricordieux.

<sup>15</sup> Majmû' al-Fatâwâ (4/41).



Les bienséances après la mémorisation

### **La crainte de tomber dans l'ostentation**

La première chose qui incombe au mémorisateur – après qu'Allah le Très-Haut lui a accordé la faveur de la mémorisation de Son Livre – est de craindre de tomber dans l'ostentation, l'amour de l'éloge et de la louange de la part des gens, et la recherche de la dignité et du statut auprès d'eux, en leur montrant qu'il a terminé la mémorisation du Coran et qu'il la maîtrise. C'est la crainte que le Prophète ﷺ a eu pour sa communauté : « Ce que je redoute le plus pour vous c'est le petit polythéisme (shirk al-As-ghâr) » – « Qu'est-ce que le petit shirk, ô Messager d'Allah ? » demandèrent les compagnons. Il expliqua : « L'ostentation. Au Jour de la Résurrection, quand les gens seront rétribués pour leurs œuvres, Allah Tout Puissant dira : « Allez vers ceux à qui vous montriez vos œuvres sur terre, et voyez si vous trouvez une récompense auprès d'eux ! »<sup>16</sup>

Celui qui fait l'ostentation avec le Coran s'expose à une sévère sanction mentionnée dans le hadith du Prophète ﷺ : « La première personne qui sera jugée au Jour de la Résurrection, ... et un homme qui a appris la science, l'a enseignée et a récité le Coran. On l'amènera et Allah lui montrera Ses faveurs qu'il reconnaîtra. Allah demandera : « Qu'en as-tu fait ? » Il répondra :

« J'ai appris la science, l'ai enseignée et j'ai lu le Coran pour Toi. » « Tu mens » répliquera Allah « car tu appris la science pour que l'on dise de toi « savant » et tu as lu le Coran pour que l'on dise de toi « lecteur ». On l'a effectivement dit. » Puis l'ordre sera donné pour qu'il soit traîné sur son visage et jeté au Feu »<sup>17</sup>.

### **Comment se défaire de l'ostentation ?**

C'est une question importante, qui se pose pour chaque personne qui a mémorisé le Livre d'Allah le Très-Haut, qui espère la miséricorde d'Allah et craint Son châtement. Nous ne trouvons aucune réponse satisfaisante – à ce sujet – si ce n'est chez l'habile médecin des œuvres du cœur Ibn Taymiyya qui dit : « Si tu demandes : “ Qu'est-ce qui me permet facilement de renoncer à l'ambition à l'éloge et à la louange des gens ? ” Je répondrai : “ Pour renoncer à l'ambition, il faut être convaincu qu'il n'y a rien qu'on ambitionne dont les trésors ne se trouvent entre les mains d'Allah Seul. Personne d'autre que Lui ne les possède. Personne ne peut en donner quoique ce soit au serviteur, si ce n'est Lui. Pour ce qui est du renoncement à

<sup>16</sup> Ahmad ; authentifié par al-Albânî dans Sahîh al-Targhîb wal-Tarhîb n°32

<sup>17</sup> Muslim (3/1514, n° 1905)



l'éloge et à la louange, il faut savoir que personne ne saurait être utile ni embellir par son éloge, ou nuire ni déshonorer par son blâme, à part Allah Seul... »<sup>18</sup>

### **La crainte de la fatuité et de l'arrogance**

Al-Ghazâlî dit: «La fatuité (al-'Ujb) : s'enorgueillir de la faveur et s'y fier, en oubliant de l'attribuer au Bienfaiteur »<sup>19</sup>.

On interrogea Ibn al-Mubâra sur la fatuité. Il répondit: « Quand tu penses que tu possèdes quelque chose que personne d'autre ne détient ». Questionné sur la fierté, il répliqua : « Que tu méprises les gens »<sup>20</sup>.

La fatuité est interdite et fait partie des grands péchés, voire certains savants la considèrent comme le polythéisme qui fait perdre le bénéfice des œuvres.

Selon Anas le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Trois sont fatals : l'avidité obéie, la passion suivie et l'homme fat »<sup>21</sup>.

Le Prophète ﷺ a dit redouter pour sa communauté la fatuité plus que tous les autres péchés – mis à part le polythéisme – dans ce hadith : « Si vous n'étiez pas des pécheurs, j'aurais redouté pour vous ce qui est plus grand encore : la fatuité, la fatuité »<sup>22</sup>.

Al-Munâwî explique la raison de la répétition du terme de « fatuité » dans le hadith : « Il l'a réitéré pour accentuer la réprobation et insister sur la mise en garde, parce que le désobéissant reconnaît son manquement et on espère le pardon pour lui, tandis que l'infatué est aveuglé par son œuvre, ce qui fait qu'il n'est pas près de se repentir »<sup>23</sup>.

### **La différence entre l'ostentation et la fatuité**

Ibn Taymiyya fait la lumière sur cette différence :

« Souvent les gens lient l'ostentation à la fatuité. L'ostentation relève du polythéisme par rapport aux gens, tandis que la fatuité s'apparente au polythéisme par rapport à soi-même. C'est la condition de l'orgueilleux. L'ostentateur ne réalise pas la parole du Très-Haut: "C'est Toi que nous adorons", alors que l'infatué ne réalise pas Sa parole "C'est Toi que nous implorons assistance". Celui qui réalise la parole "C'est Toi que nous adorons" échappe à l'ostentation, et celui qui réalise la parole "C'est Toi que nous implorons assistance" échappe

<sup>18</sup> Al-Fawâ'id (pp. 218-219).

<sup>19</sup> Ihyâ' 'Ulûm al-Dîn (3/731)

<sup>20</sup> Siyar a'lâm al-Nubalâ' (8/407)

<sup>21</sup> Al-Tabarânî dans al-Awsat; jugé fiable par al-Albânî dans al-Sahîha n°1802

<sup>22</sup> Al-Qudâ'i; jugé fiable par al-Albânî dans al-Sahîha n°658

<sup>23</sup> Al-Taysîr bi sharh al-Jâmi' al-Saghîr (2/312)



à la fatuité »<sup>24</sup>.

### *Se garder des péchés et des désobéissances*

De toute évidence, les péchés et les désobéissances constituent une cause directe des calamités qui s'abattent sur les serviteurs. L'oubli du Coran après sa mémorisation est l'une des plus grandes calamités. C'est pourquoi le Prophète ﷺ dit :

« Une adversité, plus ou moins grande, n'affecte un serviteur qu'à cause d'un péché. Mais ce qu'Allah pardonne est encore plus nombreux. » Puis il a récité : « Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. » (al-Shura : 30)

Al-Dahhâk Ibn Muzahim dit: «Nul n'apprend le Coran puis l'oublie sans que ce ne soit à cause d'un péché qu'il a accompli, car Allah le Très-Haut dit : "Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis" (al-Shurâ : 30). L'oubli du Coran est une des plus grandes calamités »<sup>25</sup>.

### *Paroles des Anciens sur la mise en garde contre les désobéissances*

Les Pieux Anciens – en dépit de leur maîtrise de ce qu'ils ont mémorisé du Coran – faisaient leur examen de conscience et blâmaient leurs propres âmes pour le manquement et la faute, en en attribuant la cause à leurs péchés et à leurs fautes :

Ja'far Ibn Sulayman al-Dubâ'î relate: «Mâlik Ibn Dinâr était celui qui avait la meilleure mémorisation du Coran. Il nous récitait chaque nuit une partie du Coran jusqu'à ce qu'il le termine. S'il en oubliait une lettre, il disait : « A cause d'un péché que j'ai commis. Allah n'est pas injuste envers les serviteurs »<sup>26</sup>.

Ibn Mas'ûd déclare : « J'estime qu'un homme oublie la science en raison d'un péché commis »<sup>27</sup>.

Un homme questionna l'imam Mâlik : «Ô Abû 'Abd Allah ! Y a-t-il quelque chose qui convient à cette mémorisation ? » Il répondit : « S'il y a quelque chose qui y convient, c'est bien l'abandon des désobéissances »<sup>28</sup>.

C'est la même recommandation que donne Wakî' Ibn al- Jarrâh : «Aidez-vous dans la

<sup>24</sup> Majmû' al-Fatâwâ (10/277)

<sup>25</sup> Ibn al-Mubarak dans al-Zuhd (1/28, n°85)

<sup>26</sup> Hilya al-Awliya' (6/288)

<sup>27</sup> Ahmad dans al-Zuhd (1/156); Ibn al-Mubarak dans al-Zuhd (1/28, n° 83)

<sup>28</sup> Al-Jâmi' li Akhlâq al-Râwî wa Âdâb al-Sâmi' (2/258, n°1783)



mémorisation par l'abandon des désobéissances »<sup>29</sup>.

Ibn al-Qayyim rappelle les effets des désobéissances, dont : « Les désobéissances ont des effets détestables, désagréables et néfastes sur le cœur et le corps, tant dans ce monde que dans l'au-delà, que seul Allah connaît.

On peut citer, entre autres, la privation de la science, car celle-ci est une lumière qu'Allah projette dans le cœur. La désobéissance, en revanche, éteint cette lumière.

Lorsque al-Shâfi'i s'assit devant Mâlik pour lui réciter la leçon, ce dernier fut émerveillé par sa sagacité profonde, la vivacité de son intelligence et la plénitude de sa compréhension, si bien qu'il dit : « Je vois qu'Allah a mis une lumière dans ton cœur, ne l'éteins donc pas par l'obscurité de la désobéissance »<sup>30</sup>.

### **Prendre soin du Coran et se garder de l'oublier**

Le Prophète ﷺ a guidé sa communauté vers la nécessité de réviser constamment le Livre d'Allah le Très-Haut et de prendre soin de ses versets et de ses sourates qu'on a mémorisés. Il a beaucoup insisté là-dessus. Il a cité des exemples palpables pour souligner comment ce soin constant participe à fixer la mémorisation dans le cœur de celui qui le porte. En effet, le Puissant Coran ne demeure pas dans la poitrine de celui qui le néglige. Cela fait partie de sa puissance. On rapporte de nombreux hadiths de la part du Prophète ﷺ insistant sur la nécessité de la révision et de l'étude en commun, dont :

Abû Mûsâ relate que le Prophète ﷺ a dit : « Prenez soin<sup>31</sup> de ce Coran, car, par Celui qui tient l'âme de Muhammad dans Sa Main, il est plus prompt à s'échapper qu'un chameau de ses entraves »<sup>32</sup>.

Ibn Battâl déclare : « Ce hadith est conforme à deux versets, à savoir la Parole du Très-Haut : “Nous allons te révéler des paroles lourdes” (al-Muzzammil : 5) et Sa Parole : “En effet, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ?” (al-Qamar : 17). Il sera facilité à celui qui se tourne vers lui avec l'intention de le préserver et d'en prendre soin. En revanche, il s'échappera de celui qui se détourne de lui »<sup>33</sup>.

<sup>29</sup> Tabaqât al-Hânafiyya (1/540).

<sup>30</sup> Al-Jawâb al-Kâfi li man sa'ala 'an al-Dawâ' al-Shâfi' (pp. 103-104)

<sup>31</sup> C'est-à-dire : renouvelez son pacte en le lisant régulièrement afin de ne pas l'oublier. Cf. Tuhfa al-Ahwadhî (8/215).

<sup>32</sup> Bukhârî (3/1621, n°5033); Muslim, dont c'est le texte (1/545, n° 791)

<sup>33</sup> Fath al-Bârî Sharh Sahîh al-Bukhârî (9/102)





### ***La sagesse de la déroba de du Coran hors des poitrines***

La sagesse d'Allah le Très-Haut a voulu que la mémorisation du Coran s'échappe des poitrines, si on ne prend pas un soin continu et constant de ce qui a été mémorisé. Les principales sagesse en sont probablement :

La mise à l'épreuve et l'examen des cœurs des serviteurs, afin que se distingue le cœur qui s'attache toujours au Coran, de celui qui ne s'y attache que l'instant de la mémorisation, puis s'en détourne et l'oublie parce que la détermination s'est affaiblie.

Le renforcement de la motivation du musulman pour multiplier la lecture du Coran, afin qu'il obtienne la récompense pour chaque lettre qu'il récite. S'il mémorisait puis ne l'oubliait pas, il n'y aurait aucune nécessité de réciter fréquemment le Coran. Dès lors, la crainte d'oublier ce qui a été mémorisé est une faveur, dont le musulman ne connaîtrait l'importance qu'à travers la méditation et la réflexion. Allah est plus savant.



# Le Statut De La Mémorisation, Puis De L'oubli Du Coran

## Le statut de la mémorisation du Coran

La mémorisation complète du Sublime Coran – par cœur  
– est une obligation communautaire, à l'unanimité des savants. Il suffit qu'un groupe s'en charge pour que le reste échappe au péché.

À ce propos, al-Suyûtî déclare: «Sache que la mémorisation du Coran est une obligation communautaire. Cette affirmation a été faite par al-Jurjânî dans al-Shâfi, al-'Ibâdî et d'autres encore.

Al-Juwaynî explique : cela signifie que le nombre assurant la transmission notoire (tawâtur) ne doit pas cesser, afin que ni changement ni altération ne s'y infiltre. Si un nombre atteignant le tawatur s'en charge, les autres en sont dispensés. Autrement, tout le monde commet le péché »<sup>34</sup>. L'obligation communautaire est remplie si un seul individu mémorise le Coran dans son intégralité.

## *Le statut de la mémorisation du Coran sur le plan individuel*

- 1 Selon le consensus, chaque musulman est tenu de mémoriser du Coran ce qui est de nature à rendre sa prière valide. Il s'agit de la fâtiha et de la quantité nécessaire par la suite – chez ceux qui prônent l'obligation de la lecture après la fâtiha. Parce que l'un des principes établis dans la shari'a est le suivant : ce sans quoi l'obligation n'est pas

<sup>34</sup> Al-Itqân fi 'Ulûm al-Qur'ân (1/247); cf. al-Burhân fi 'Ulûm al-Qur'ân (1/456) ; al-Manthûr fi al-Qawâ'id, al-Zarkashi (3/53)



accomplie est lui-même obligatoire. Or, la prière est obligatoire et n'est complète qu'avec la fâtiha, suivie d'une partie nécessaire, chez les partisans de son obligation.

2 Quant à la partie restante du Coran, il est recommandé de la mémoriser, à l'unanimité.

On lit dans Hâshiya al-Rawd al-Murbi' : « Selon le consensus, il est recommandé de mémoriser le Coran, car il y a un immense mérite. Sa mémorisation est, selon le consensus, une obligation communautaire... On s'accorde à dire que la partie obligatoire est celle qui est obligatoire dans la prière »<sup>35</sup>.

3 La mémorisation du Noble Coran est indiquée dans le cas de ceux qui recherchent la science religieuse plus que d'autres. C'est pourquoi Ibn 'Abd al-Barr déclare : « Je ne dis pas : la mémorisation du Coran est une obligation, mais : c'est un devoir nécessaire à celui qui aspire être un savant »<sup>36</sup>.

### ***La mémorisation du Coran obligatoire et recommandée est prioritaire***

La mémorisation obligatoire du Coran prime sur toutes les autres sciences que l'on doit apprendre. En revanche, la partie du Coran dont la mémorisation n'est pas obligatoire, peut passer après ce que le responsable est chargé d'acquérir en tant que tel, à l'instar de l'acquisition de ce qu'Allah lui a ordonné et de ce qu'Il lui a interdit. Cependant, la mémorisation recommandée du Coran demeure prioritaire sur les autres sciences non obligatoires.

Il appartient à l'étudiant d'accorder son intérêt en premier lieu à la mémorisation du Livre d'Allah, puis de passer aux autres sciences et branches de connaissance s'il veut avoir le succès et la réussite. Les Anciens n'enseignaient le hadith et le fiqh qu'à ceux qui mémorisaient le Coran.

### ***Le statut de faire apprendre le Coran par cœur aux enfants***

Il est recommandé de faire apprendre le Coran par cœur aux enfants, parce que telle était la conduite des Pieux Anciens avec leurs enfants. La meilleure preuve en est :

1 – On rapporte que Sa'îd Ibn Jubayr a dit : « Ce que vous appelez le Mufassal est en fait le Muhkam. »

Il relate, par ailleurs, que Ibn 'Abbâs a dit : « Quand le Messager d'Allah ﷺ est mort, j'avais dix ans et j'avais déjà lu le Muhkam »<sup>37</sup>.

<sup>35</sup> (2/207).

<sup>36</sup> Jâmi' Bayân al-'Ilm wa fadluh (2/167)

<sup>37</sup> Bukhârî (3/1622, n° 5035)



Ibn Kathîr affirme: «C'est la preuve qu'il est permis d'enseigner le Coran durant l'enfance, c'est ce qu'il en ressort, voire il est recommandé ou obligatoire, car si l'enfant mémorise le Coran durant l'enfance, il grandira en sachant ce qu'il récite dans la prière. On est plus apte à mémoriser le Coran durant l'enfance que lorsqu'on grandit, parce qu'il s'accroche, se fixe et s'ancre mieux dans l'esprit. C'est d'ailleurs la coutume chez les gens »<sup>38</sup>.

2 – Ibn 'Abbas a dit : « Interrogez-moi sur le tafsîr, car j'ai mémorisé le Coran quand j'étais enfant »<sup>39</sup>.

La mémorisation dans l'enfance est donc plus aisée que lorsqu'on est grand. Elle est plus apte à s'accrocher à l'esprit, à s'implanter et à se fixer dans le cœur. L'esprit du petit est encore à l'état vierge. Il n'est pas chargé des fardeaux et des troubles de la vie, qui influent sur la capacité de mémorisation. On fait donc apprendre aux enfants des sourates qui ne leur pèsent pas et qui ne les lassent pas du Coran. Par ailleurs, on leur accorde le temps de s'adonner à leurs jeux, pour renouveler leur gaieté et leur intérêt.

### **Le statut de l'oubli du Coran**

Renoncer à prendre soin du Coran et à s'en occuper est une grande négligence et un grave manquement vis-à-vis du Livre d'Allah, que le Tout Puissant a fait descendre, pour que les gens le lisent, en prennent soin et agissent conformément à ses lois.

Allah le Très-Haut relate comment le Messager d'Allah ﷺ s'est plaint auprès de son Seigneur parce que son peuple a tourné le dos au Coran. Le Très-Haut dit : “ Et le Messager dit : « Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran pour une chose délaissée” (al-Furqân : 30).

Un groupe d'exégètes a confirmé que dans ce verset il y a une allusion, à savoir que le devoir du croyant est de prendre grand soin du Coran, afin qu'il ne tombe pas sous le sens apparent du texte sacré, qui blâme l'abandon de manière absolue.

### **Paroles des Anciens mettant en garde contre l'oubli du Coran**

Abû al-'Alîya dit: «L'un des plus grands péchés, à nos yeux, était qu'un homme apprenne le Coran, puis le néglige au point de l'oublier »<sup>40</sup>.

Ibn Sirin dit au sujet de celui oublie le Coran: «Ils le détestaient et tenaient des

<sup>38</sup> Fadâ'il al-Qur'ân (p. 226)

<sup>39</sup> Fath al-Bârî (9/84); Ibn Hajar dit : « C'est rapporté par Ibn Sa'id et d'autres, selon un isnad sain. »

<sup>40</sup> Ahmad dans al-Zuhd (1/303); Ibn Hajar dit : « Son isnad est authentique » (9/86)



propos durs à son encontre »<sup>41</sup>.

On relate que Talq Ibn Habîb a dit: « Celui qui apprend le Coran puis l'oublie sans motif valable, perdra un degré pour chaque verset et se présentera vaincu au Jour de la Résurrection »<sup>42</sup>.

Ibn al-Munâdî déclare: « Les Anciens n'ont cessé de lancer des intimidations contre l'oubli du Coran après sa mémorisation, en raison de ce que cela comporte comme défaut »<sup>43</sup>.

### **L'oubli du Coran est de deux types**

1. Celui qui a pour origine la préoccupation par une question matérielle – en particulier s'il s'agit d'une chose inaccessible<sup>144</sup> – si bien qu'elle incite à négliger la révision du Coran et à délaissier sa lecture. C'est le type blâmable qui tombe sous le coup de la menace. « Une question matérielle » ici ne signifie pas consacrer son temps à un gagne pain, car ceci est une activité ordonnée. Mais il s'agit plutôt de gaspiller son temps, de courir derrière ce bas monde et ses passions, au point que le cœur s'y accroche, provoquant alors l'abandon du Coran.

2. Celui qui n'est pas dû au manquement ou à la négligence. En fait, il résulte d'une défaillance de la mémoire, de l'âge, ou de la préoccupation par des questions qu'il est incapable de repousser. En particulier si l'oubli est dû à la préoccupation par une affaire religieuse telle que le djihad – comme le déclare Ibn Hajar – l'apprentissage de la science obligatoire ou recommandée, ou encore le fait de se consacrer à l'enseignement des sciences religieuses. Tout ceci ne fait pas partie – si Allah le veut – de l'abandon blâmable de la mémorisation.

Ibn Rushd al-Mâlikî transmet l'unanimité à ce sujet: « Il n'y a aucun péché pour celui qui n'étudie pas le Coran de manière régulière, par insouciance ou parce qu'il est occupé par d'autres obligations ou devoirs recommandés, si bien qu'il en oublie une sourate ou un verset, selon le consensus des savants »<sup>45</sup>.

Un certain nombre de savants rappellent que l'oubli du Coran ou d'une partie du Coran – après sa mémorisation – est un grand péché. Citons, entre autres, al-Râfi'î et al-Nawawî, dont l'opinion est partagée par al-Suyûti et Ibn Hajar al-Haythamî.

Ibn Hajar déclare : « Les Anciens diffèrent quant à l'oubli du Coran. Certains d'entre

<sup>41</sup> Ibn Hajar dans Fath al-Bârî (9/86) et le juge authentique

<sup>42</sup> Ibn Abî Shayba dans son Musannaf (6/124, n° 29997)

<sup>43</sup> Mutashâbih al-Qur'ân al-'Azîm, Ibn al-Munadi (p. 52)

<sup>44</sup> Fath al-Bârî Sharh Sahîh al-Bukhârî (9/85).

<sup>45</sup> Fatâwa Ibn Rushd (2/773)



eux estiment que c'est un grand péché »<sup>46</sup>.

Al-Suyûti dit: «Son oubli est un grand péché. C'est ce qu'affirme al-Nawawî dans al-Rawda et autres »<sup>47</sup>.

Ibn Hajar al-Haythamî dit: «Considérer l'oubli du Coran comme un grand péché est l'avis de al-Râfi'î et d'autres »<sup>48</sup>.

Al-Munâwî explique la raison pour laquelle l'oubli est estimé comme un grand péché : « Parce qu'il résulte de la pré-occupation du serviteur par autre chose tel que la distraction ou le radotage, son dédain, sa négligence ou son insouciance des versets. Par conséquent, le péché est grand auprès d'Allah, parce que le serviteur Le méprise et se détourne de Sa parole »<sup>49</sup>.

### ***L'oubli pardonnable***

Si le serviteur est préoccupé par la science obligatoire ou recommandée, et qu'il s'ensuit un oubli d'une partie mémorisée du Coran, il n'est pas considéré comme pécheur. On a déjà vu que Ibn Rushd al-Mâlikî rapporte le consensus des savants sur ce point. Il en est ainsi pour celui, par exemple, qui est pris par l'enseignement des sciences religieuses et autres dans les mosquées, les écoles, les universités, etc. Il en va de même pour les enseignants occupés par les sciences obligatoires ou recommandées, ainsi que ceux qui se préoccupent des obligations communautaires telle que l'invitation à Allah le Très-Haut, le commandement du convenable et l'interdiction du blâmable, etc.

<sup>46</sup> Fath al-Bârî (9/86)

<sup>47</sup> Al-Itqân fi 'Ulûm al-Qur'ân (p. 260)

<sup>48</sup> Al-Zawajir 'an Iqtiraf al-Kabâ'ir (1/257)

<sup>49</sup> Fayd al-Qâdir (4/313)





هذا الكتاب منشور في

شبكة الألوكة

[www.alukah.net](http://www.alukah.net)